**MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tenue à l’hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, le 5 octobre 2021 à 19h00.

*Minutes of the regular council sitting of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, held at Grenville-sur-la-Rouge’s city hall, on October 5, 2021 at 7:00 pm.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Présents** : | Le maire : | Tom Arnold |
| ***Presents*** |  |  |
|  | Les conseillères : | Manon Jutras |
|  |  | Natalia Czarnecka |
|  | Les conseillers : | Denis Fillion |
|  |  | Marc André Le Gris |
|  | Le directeur général | Marc Beaulieu |
|  |  |  |

**OUVERTURE DE LA SÉANCE / *OPENING OF THE SESSION***

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h20 par M. Tom Arnold, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. Le directeur général M. Beaulieu, est présent, qui agit aussi à titre de secrétaire d’assemblée.

*After finding of quorum, the regular sitting is open at 7:20 pm by Mr. Tom Arnold, mayor of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge. The general director M. Beaulieu who also acts as the assembly secretary.*

**PÉRIODE DE QUESTION */ AUDIENCE QUESTION PERIOD***

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR */ ADOPTION ON THE AGENDA***

**2021-10-326 Adoption de l’ordre du jour**

***2021-10-326 Adoption of the agenda***

Il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que l’ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié à savoir :

**Report du point suivant à une séance ultérieure :**

6.6 Offre de services pour l’audit des états financiers

*It is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that the agenda for this meeting be adopted as amended, namely:*

***Postponement of the next point to a later meeting:***

*6.6 Offer of services for the audit of financial statements*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX / *ADOPTION OF THE MINUTES***

**2021-10-327 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 septembre 2021**

***2021-10-327 Adoption of the minutes of the regular session held on September 14, 2021***

Il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 septembre 2021 soit approuvé tel que déposé.

*It is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved to approve the minutes of the regular sitting council held on September 14, 2021, as written.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2021-10-328 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 septembre 2021**

***2021-10-328 Adoption of the minutes of the special session held on September 30, 2021***

Il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 septembre 2021 soit approuvé tel que déposé.

*It is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved to approve the minutes of the special sitting council held on September 30, 2021 as written.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DES COMITÉS / *MAYOR AND COMMITTEES REPORTS***

**Mot du maire :**

Bonjour tout le monde,

Aujourd’hui, pour la séance du conseil municipal du 5 octobre, c’est une journée spéciale parce que c’est la conclusion de 4 années de travail acharnées pour améliorer la qualité de vie de nos citoyens et citoyennes de Grenville-sur-la-Rouge.

Je tiens à remercier l’équipe des 6 conseillers, tout d’abord Ron Moran et Serge Bourbonnais, qui ont travaillé forts pendant plus de 3 ans, mais qui ont dû quitter pour des raisons personnelles. Aussi Manon Jutras, Natalia Czarnecka, Denis Fillion et Marc André Le Gris, qui se sont impliqués sans relâche pour accomplir tout ce qu’il fallait faire. Les conseillers sont très engagés pour prendre les meilleures décisions possibles pour soutenir la communauté. C’est un travail difficile qui mérite un grand respect.

Je veux aussi remercier notre directeur général Marc Beaulieu, et toute l’équipe autour de lui. C’est beaucoup grâce à eux et à la qualité de leur travail que nous pouvons accomplir tout le travail. Moi et le conseil, nous sommes très reconnaissants de pouvoir compter sur eux.

Finalement, je veux remercier les citoyens et citoyennes de Grenville-sur-la-Rouge qui nous ont fait confiance lors du vote du 5 novembre 2017, il y a 4 ans.

Il y avait beaucoup de choses à accomplir, et je crois que des progrès importants ont été faits :

- La réorganisation de l’administration municipale et des travaux publics

- L’amélioration des infrastructures, incluant les routes, les ponceaux et les bâtiments

- La mise en marche du camping des Chutes de la Rouge, qui rapporte des revenus importants

- Le dossier de la mine de graphite de Canada Carbon, où c’est important que les droits de citoyens et l’environnement soient respectés

- L’administration saine de nos ressources financières et matérielles pour accomplir le maximum de valeur pour la communauté, avec l’aide de l’équipe en place

- Je veux aussi souligner l’amélioration des communications avec les citoyens. Je crois que nos rencontres municipales comme aujourd’hui se font avec beaucoup de respect, mieux que jamais.

Il y a beaucoup d’autres améliorations qui ont été faites, et il y a encore beaucoup de travail à venir.

La municipalité a vécu des évènements particuliers, comme les inondations du printemps 2019, l’évacuation à cause du barrage Bell Falls, et la maladie débilitante du chevreuil. Aussi nous vivons une époque difficile avec le Covid-19.

Nous serons de retour pour continuer le travail. Je veux saluer les 3 personnes présentes qui sont les nouveaux conseillers et conseillère pour les 4 ans à venir, soient Isabelle Brisson, Patrice Deslongchamps et Carl Woodbury.

La prochaine réunion régulière du conseil municipal aura lieu le mardi 9 novembre prochain.

***Mayor’s word :***

*Hello everybody,*

*Today’s municipal council meeting is a special day because it is the conclusion of 4 years of hard work to improve the quality of life of our citizens of Grenville-sur-la-Rouge.*

*I would like to thank the team of 6 councillors, first Ron Moran and Serge Bourbonnais, who worked hard for more than 3 years, but who had to leave for personal reasons. Also Manon Jutras, Natalia Czarnecka, Denis Fillion and Marc André Le Gris, who worked tirelessly to accomplish whatever needed to be done. Councillors are very committed to making the best possible decisions to support the community. It’s hard work that deserves great respect.*

*I would also like to thank you our General Manager Marc Beaulieu, and the whole team around him. It is a lot because of them and the quality of their work that we can get all the work done. I and the council are so grateful that we can count on them.*

*Finally, I want to thank the citizens of Grenville-sur-la-Rouge who trusted us during the vote on November 5, 2017, 4 years ago.*

*There was a lot to be done, and I believe significant progress has been made:*

*- The reorganization of the municipal administration and public works*

*- Improving infrastructure, including roads, culverts and buildings*

*- The launch of the Chutes de la Rouge campground, which brings in significant income*

*- The Canada Carbon graphite mine file, where it is important that citizens' rights and the environment be respected*

*- The sound administration of our financial and material resources to achieve maximum value for the community, with the help of the team in place*

*- I also want to underline the improvement of communications with citizens. I believe that our municipal meetings like today are being held with a lot of respect, better than ever*

*There are a lot of other improvements that have been made, and there is still a lot of work to come.*

*The municipality has experienced special events, such as the spring 2019 floods, the evacuation due to the Bell Falls dam, and the chronic wasting disease that affected the deers. We are also living in difficult times due to Covid-19.*

*We will be back to continue the work for the next 4 years. I want to greet the 3 people present who are the new councillors for the next 4 years, namely Isabelle Brisson, Patrice Deslongchamps and Carl Woodbury.*

*The next regular meeting of the municipal council will take place on Tuesday, November 9th.*

**FINANCES ET ADMINISTRATION / *FINANCE AND ADMINISTRATION***

**2021-10-329 Approbation des comptes à payer au 5 octobre 2021**

***2021-10-329 Approval of accounts payable as of October 5, 2021***

Il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que les comptes énumérés sur la liste suggérée des comptes à approuver au 5 octobre 2021 totalisant 612 868,45$ soient approuvés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par la direction générale et le maire.

*It is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to approve the payment of the accounts listed on the suggested list of October 5, 2021 in the amount of $612 868.45 after verification by the general direction and the mayor.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2021-10-330 Autorisation de paiement de factures de plus de 10 000,00$**

***2021-10-330 Authorization to pay invoices more than $10 000.00***

CONSIDÉRANT QU’ au règlement RA-207-04-2019, il est indiqué que toutes dépenses de plus de 10 000,00$ doit faire l’objet d’une autorisation du conseil ;

*WHEREAS bylaw RA-207-04-2019 where every expenses over $10 000.00 needs to be authorized by the city council;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu d’autoriser le paiement des factures suivantes :

- les factures numéro 518 et 560 au montant total de 46 147,52$, incluant les taxes applicables, présentées par 2945380 Canada Inc. (Hayes) pour le ramassage des déchets et du recyclage;

- la facture numéro 175 au montant de 19 105,97$, incluant les taxes applicables, présentée par 9376-7507 Québec Inc. (Heatlie) pour la location d’une pelle hydraulique;

- la facture numéro 15011 au montant de 26 593,72$, incluant les taxes applicables, présentée par Clôture Manic pour l’achat, la pose et la réparation de clôtures;

- les factures numéros 200163.04-2 et 200163.04-3 au montant total de 59 952,73$, incluant les taxes applicables, présentée LRL Associates Ltd., pour la réfection de la rue Principale;

- la facture numéro 2-2021-00045 au montant de 209 848,07$, incluant les taxes applicables, présentée par la MRC d’Argenteuil pour le 2e versement de la quote-part de l’année 2021;

- les factures numéros F200687 et FR2000130 au montant total de 82 289,18$, incluant les taxes applicables, présentée par Uniroc Construction Inc., pour du pavage sur le chemin Avoca et les retenues sur contrat.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to authorize the payment of the following invoices:*

*- invoices number 518 and 560 for a total amount of $46,147.52, including applicable taxes, presented by 2945380 Canada Inc. (Hayes) for the collection of waste and recycling;*

*- invoice number 175 in the amount of $19 105.97, including applicable taxes, presented by 9376-7507 Québec Inc. (Heatlie) for the rental of a hydraulic excavator;*

*- invoice number 15011 in the amount of $26,593.72, including applicable taxes, presented by Clôture Manic for the purchase, installation and repair of fences;*

*- invoices numbers 200163.04-2 and 200163.04-3 for a total amount of $59,952.73, including applicable taxes, presented to LRL Associates Ltd., for the repair of Main street;*

*- invoice number 2-2021-00045 in the amount of $ 209,848.07, including applicable taxes, presented by the Argenteuil RCM for the 2nd installment of the share for the year 2021;*

*- invoices numbers F200687 and FR2000130 for a total amount of $82,289.18, including applicable taxes, presented by Uniroc Construction Inc., for paving on Avoca road and holdbacks on contract.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2021-10-331 Nomination de Mme Monique Cadotte, inspectrice municipale, comme fonctionnaire désignée pour les fins d’administration et d’application des règlements municipaux**

***2021-10-331 Appointment of Mrs. Monique Cadotte, municipal inspector, as designated officers for the administration and enforcement of by-laws***

ATTENDU QUE l’article 119 par.7 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme prévoit que la municipalité peut nommer son fonctionnaire désigné par règlement;

*WHEREAS that the article 119 par. 7 of the Act respecting land use planning and development provides that the municipality must appoint its designated officer;*

ATTENDU qu’en vertu de l’article 10 du règlement d'administration des règlements d'urbanisme RU-901-2014, le fonctionnaire désigné est nommé par résolution du conseil pour les fins d’administration et d’application des règlements suivants :

* Le règlement de zonage numéro RU-902-2014 ;
* Le règlement de lotissement numéro RU-903-2014 ;
* Le règlement de construction numéro RU-904-2014 ;
* Le règlement d'administration des règlements d'urbanisme RU-901-2014;

*WHEREAS under article 10 of the administrative regulation of urban planning regulations RU-901-2014, the designated official is appointed by resolution of the council for the purposes of administration and application of the following by-laws:*

*• Zoning by-law number RU-902-2014;*

*• Subdivision by-law number RU-903-2014;*

*• Construction by-law number RU-904-2014;*

*• Planning by-law RU-901-2014;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marc André Le Gris et résolu que le conseil municipal désigne Mme Monique Cadotte, inspectrice municipale, comme fonctionnaire désignée pour faire les inspections et émettre les constats d’infraction en lien avec l’ensemble des règlements municipaux et, de façon spécifique mais non exclusive, pour les règlements suivants :

* Le règlement de zonage numéro RU-902-2014 et ses amendements;
* Le règlement de lotissement numéro RU-903-2014 et ses amendements;
* Le règlement de construction numéro RU-904-2014 et ses amendements;
* Le règlement d'administration des règlements d'urbanisme RU-901-2014 et ses amendements;
* Le règlement RU-901-06-2018 sur les compteurs d’eau et ses amendements;
* Le règlement RU-904-06-2018 sur l’utilisation de l’eau potable et ses amendements;
* Le règlement RU-907-04-2018 sur les dérogations mineures et ses amendements;
* Règlement RU-922-09-2019 sur les plans d’aménagement d’ensemble (PAE) et ses amendements;
* Règlement RU-950-02-2016 relatif au programme de vidange collective des installations septiques du territoire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et ses amendements;
* R-4 - nuisance et ses amendements;
* R-16 - concernant les animaux et ses amendements;
* R-24 - règlement relatif à l’utilisation extérieure de l’eau provenant de l’aqueduc public et ses amendements;
* Règlement numéro R-191 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins Avoca, Kilmar et Rawcliffe et ses amendements;
* Règlement RA-121-01-2015 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d’utilisation de la bibliothèque municipale de Grenville-sur-la-Rouge et ses amendements;
* Règlement RA-403-01-2016 concernant l’accès au site du débarcadère municipal du secteur Calumet et ses amendements;
* RM-110-06-2019 – systèmes d’alarme et ses amendements;
* RM-220-06-2019 – colportage et ses amendements;
* RM-410-06-2019 – garde de chiens et ses amendements;
* RM-415-03-2020 – tir d’arme à feu et ses amendements;
* RM-450-06-2019 - les nuisances et ses amendements;
* RM-460-06-2019 - la sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits publics et ses amendements;
* RA-605-04-2017 - la circulation et le stationnement sur le réseau routier de la municipalité et ses amendements.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Marc André Le Gris and resolved that the municipal council designates Mrs. Monique Cadotte, municipal inspector, as designated officer to carry out inspections and issue statements of offense in connection with the whole municipal by-laws and, specifically but not exclusively, for the following by-laws:*

* *Zoning by-law number RU-902-2014 and its amendments;*
* *Subdivision by-law number RU-903-2014 and its amendments;*
* *Construction by-law number RU-904-2014 and its amendments;*
* *Planning by-law RU-901-2014 and its amendments*
* *By-law RU-901-06-2018 on water meters and its amendments;*
* *By-law RU-904-06-2018 on the use of drinking water and its amendments;*
* *By-law RU-907-04-2018 on minor exemptions and its amendments;*
* *By-law RU-922-09-2019 on comprehensive development plans (PAE) and its amendments;*
* *By-law RU-950-02-2016 relating to the collective draining program of septic installations in the territory of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge and its amendments;*
* *R-4 - nuisance and its amendments;*
* *R-16 - concerning animals and its amendments;*
* *R-24 – By-law Respecting the Outdoor Use of Water from the Public Water System and its Amendments;*
* *By-law No. R-191 Respecting Truck and Tool Vehicle Traffic on Avoca, Kilmar and Rawcliffe Roads and its amendments;*
* *By-law RA-121-01-2015 establishing the operating rules and conditions of use of the Grenville-sur-la-Rouge Public Library and its amendments;*
* *By-law RA-403-01-2016 regarding access to the Calumet Municipal Landing Site and its amendments;*
* *RM-110-06-2019 – alarm systems and amendments;*
* *RM-220-06-2019 – peddling and amendments;*
* *RM-410-06-2019 – dog custody and amendments;*
* *RM-415-03-2020 – firearm firing and its amendments;*
* *RM-450-06-2019 - nuisances and its amendments;*
* *RM-460-06-2019 - security, peace and order in public places and its amendments;*
* *RA-605-04-2017 - traffic and parking on the municipality’s road network and its amendments.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2021-10-332 Renouvellement d’adhésion à l’Union des Municipalités du Québec (UMQ)**

***2021-10-332 Membership renewal for the Union des Municipalités du Québec (UMQ)***

ATTENDU que depuis plusieurs années la municipalité fait partie de l’Union des Municipalités du Québec (UMQ);

*WHEREAS for several years the municipality has been part of the Union des Municipalités du Québec (UMQ);*

ATTENDU que la municipalité bénéficie des informations qu’elle diffuse et les représentations qu’elle fait auprès du gouvernement provincial;

*WHEREAS the municipality benefits from the information it disseminates and the representations it makes to the provincial government;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marc André Le Gris et résolu de renouveler l’adhésion de la municipalité à de l’Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l’année 2022. Les fonds nécessaires seront prélevés à l’item budgétaire 02.130.00.494.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Marc André Le Gris and resolved to renew the membership of the municipality to the Union des Municipalités du Québec (UMQ) for the year 2022. The necessary funds will be taken from budget item 02.130.00.494.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2021-10-333 Offre de service de PG Solutions**

***2021-10-333 PG Solutions service offer***

ATTENDU que le service de tenue à jour de nos infrastructures (Immobilisations) est confié à Amyot Gélinas;

*WHEREAS the maintenance service for our infrastructures (Fixed assets) is entrusted to Amyot Gélinas;*

ATTENDU que ce service nous est facturé lors de la préparation des états financiers;

*WHEREAS this service is billed to us during the preparation of the financial statements;*

ATTENDU que le coût de ces services est de 1 560$;

*WHEREAS the cost of these services is $1,560;*

ATTENDU que nous devons payer pour la licence annuelle gestion de biens et Avantage Pro au cout de 1 269$;

*WHEREAS we have to pay for the annual asset management license and Avantage Pro at a cost of $1,269;*

CONSIDÉRANT le coût que cela engendre soit 2 829$ et plus et que nous n’avons aucun registre dans nos livres sauf le rapport des vérificateurs;

*WHEREAS the cost that this generates is $2,829 and more and that we have no records in our books except the auditors' report;*

CONSIDÉRANT que nous devons, à chaque année, passer les écritures de régularisations afin de comptabiliser les amortissements et que nous n’avons aucun registre à nos livres;

*WHEREAS we must, each year, make the adjustment entries in order to record depreciation and that we have no records in our books;*

CONSIDÉRANT l’offre de services de PG Solutions pour la gestion des Immobilisations, l’acquisition de licences perpétuelles et les droits d’utilisations de celles-ci;

*CONSIDERING the services offered by PG Solutions for the management of Fixed Assets, the acquisition of perpetual licenses and the rights to use them;*

CONSIDÉRANT que le prix des services professionnels regroupe les frais liés aux services d’installation, d’activation, d’accompagnement, d’analyses et de formation pour le coût total de 2 032.00$ dont seulement 263.00$ est récurent;

*WHEREAS the price of professional services includes costs related to installation, activation, support, analysis and training services for a total cost of $2,032.00 of which only $263.00 is recurring;*

CONSIDÉRANT l’économie monétaire et l’information dans nos livres de même que la production des écritures de fin d’année et de différents rapports;

*CONSIDERING the monetary economy and the information in our books as well as the production of end-of-year entries and various reports;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que le conseil accepte l’offre de service de PG Solutions datée du 16 septembre 2021. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.130.00.414.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that Council accepts the service offer from PG Solutions dated September 16, 2021. The necessary funds will be taken from budget item 02.130.00.414.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2021-10-334 Autorisation de participation à une formation pour l’inspectrice adjointe / environnement**

***2021-10-334 Authorization to participate in training for the assistant inspector / environment***

CONSIDÉRANT QUE l’inspectrice adjointe / environnement désire suivre une formation en lien avec son emploi;

*WHEREAS the assistant inspector / environment wishes to take training related to her job;*

CONSIDÉRANT QUE la caractérisation des milieux humides devient un enjeu de taille pour les municipalités suite à la refonte de la loi sur la conservation des milieux humides;

*WHEREAS the characterization of wetlands is becoming a major issue for municipalities following the overhaul of the law on the conservation of wetlands;*

CONSIDÉRANT QUE l’annexe «G» de la convention collective des cols blancs prévoit que la Municipalité assume les frais de cotisation à une association professionnelle ainsi que de formation, lorsqu’elle est requise aux fins de l’emploi;

*WHEREAS the Annex "G" of the white collars collective agreement provides that the Municipality assumes their membership fees to a professional association and training when its required for the purpose of the employment;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que le conseil municipal autorise le paiement de la formations suivante et que tous les frais d’inscription et de déplacement soient remboursés sous présentation de pièces justificatives tel que le prévoit l’annexe «G» de la convention collective des cols blancs. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.610.00.454.

* Six modules de formation de l’Université Laval «Caractérisation des milieux humides», du 1er novembre 2021 au 24 septembre 2022, au coût de 1 000$, plus taxes.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved that the municipal council authorizes the payment of the following training and that all registration and travel expenses will be refunded on presentation of vouchers as stated in the Annex "G" of the white collars collective agreement. The necessary funds will be taken from budget item 02.610.00.454.*

* *Six training modules from Laval University "Characterization of wetlands", from November 1, 2021 to September 24, 2022, at a cost of $ 1,000, plus taxes.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2021-10-335 Ratification d’un contrat octroyé pour le déneigement d’un chemin privé**

***2021-10-335 Ratification of a contract awarded for the clearing of a private road***

ATTENDU la teneur du règlement numéro RA-25-1-15, amendé par le règlement numéro RA-25-3-15, concernant l’entretien des chemins privés ;

*WHEREAS the content of by-law number RA-25-1-15, amended by by-law number RA-25-3-15, concerning the maintenance of private roads;*

ATTENDU que pour le chemin faisant l’objet d’un contrat de déneigement, une majorité de propriétaires et d’occupants de lots riverains ont désigné à la Municipalité, l’entrepreneur retenu pour effectuer les travaux d’entretien souhaités ;

*WHEREAS that for the road covered by a snow removal contract, a majority of owners and occupants of shoreline lots have designated to the Municipality, the contractor selected to carry out the desired maintenance work;*

ATTENDU que la Municipalité a conclu avec l’entrepreneur désigné, un contrat d’entretien hivernal selon les conditions négociées et acceptées par une majorité des propriétaires et occupants des lots riverains de du chemin concerné ;

*WHEREAS that the Municipality has entered into a winter maintenance contract with the designated contractor in accordance with the conditions negotiated and accepted by a majority of the owners and occupants of the lots bordering the road concerned;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que le conseil autorise le maire et la direction générale à confirmer et autoriser le contrat d’entretien d’hiver du chemin Danis avec l’entrepreneur Jason Arnold, pour les sommes suivantes, incluant les taxes :

*THEREFORE it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved that council authorizes the mayor and the general management to confirm and authorize the winter maintenance contract of the Danis road with the contractor Jason Arnold, for the following amounts, including taxes:*

|  |  |
| --- | --- |
| **Saison/Season** | **Montant/Amount** |
| 2021-2022 | 3 736,69$ |
| 2022-2023 | 3 851,66$ |
| 2023-2024 | 3 966,64$ |

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2021-10-336 Annulation de la résolution numéro 2021-09-305 concernant l’embauche de Patrick Gravel**

***2021-10-336 Cancellation of resolution number 2021-09-305 concerning the hiring of Patrick Gravel***

CONSIDÉRANT QU’ un affichage de poste a eu lieu au mois d’août pour combler le poste de chef mécanicien;

*WHEREAS that a job posting was held on august to find a chief mechanic;*

CONSIDÉRANT QUE M. Patrick Gravel était le candidat ayant répondu le mieux aux qualifications recherchées et qu’un contrat lui avait été soumis;

*WHEREAS Mr. Patrick Gravel was the candidate who best met the qualifications sought and that a contract had been submitted to him;*

CONSIDÉRANT QUE le conseil a entériné l’embauche de M. Patrick Gravel au poste de chef mécanicien, en vertu de la résolution 2021-09-305 adoptée le 14 septembre 2021;

*WHEREAS Council endorsed the hiring of Mr. Patrick Gravel as chief mechanic, pursuant to resolution 2021-09-305 adopted on September 14, 2021;*

CONSIDÉRANT QUE M. Patrick Gravel a décliné l’offre de la municipalité postérieurement à l’adoption de la résolution 2021-09-305;

*WHEREAS Mr. Patrick Gravel declined the municipality’s offer subsequent to the adoption of resolution 2021-09-305;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que la résolution 2021-09-305 soit annulée.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved that resolution 2021-09-305 be canceled.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**TRAVAUX PUBLICS / *PUBLIC WORKS***

**2021-10-337 Achat de pierre pour la réfection du chemin Kilmar**

***2021-10-337 Purchase of stone for repair work on Kilmar road***

ATTENDU que des travaux de réfection sont nécessaires sur le chemin Kilmar

*WHEREAS repair work is necessary on Kilmar road;*

ATTENDU que la municipalité doit acheter de la pierre pour pouvoir procéder aux travaux de réfection du chemin Kilmar;

*WHEREAS the municipality must buy stone in order to proceed with the repair work on Kilmar road;*

ATTENDU que ces travaux de réfection font partie des travaux financés par le règlement d’emprunt RE-620-06-2021;

*WHEREAS this refurbishment work is part of the work financed by loan by-law RE-620-06-2021;*

ATTENDU que selon le tableau déposé pour la fourniture des matériaux, c’est le fournisseur Asphalte et Pavage RF qui est le moins cher;

*WHEREAS according to the table submitted for the supply of materials, the supplier Asphalte et Pavage RF is the least expensive;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que le conseil municipal autorise l’achat de pierre de la compagnie Asphalte et Pavage RF, dans le cadre des travaux de réfection du chemin Kilmar, pour un montant de 70 000$ excluant les taxes applicables. Les fonds nécessaires seront prélevés à même le poste budgétaire 23.041.71.710.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved that the municipal council authorize the purchase of stone from Asphalte et Pavage RF, for repair work on Kilmar Road, for an amount of $70 000 excluding applicable taxes. The necessary funds will be taken from budget item 23.041.71.710.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2021-10-338 Location d’équipement pour la réfection du chemin Kilmar**

***2021-10-338 Rental of equipment for repair work on Kilmar road***

ATTENDU que des travaux de réfection sont nécessaires sur le chemin Kilmar;

*WHEREAS repair work is necessary on Kilmar road;*

ATTENDU que la municipalité doit louer de l’équipement pour procéder aux travaux;

*WHEREAS the municipality must rent equipment to carry out the work;*

ATTENDU que ces travaux de réfection font partie des travaux financés par le règlement d’emprunt RE-620-06-2021;

*WHEREAS this refurbishment work is part of the work financed by loan by-law RE-620-06-2021;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que le conseil municipal autorise la location d’équipement auprès d’Excavation Heatlie, dans le cadre des travaux de réfection du chemin Kilmar, pour un montant de 70 000$, excluant les taxes applicables. Les fonds nécessaires seront prélevés à même le poste budgétaire 23.041.71.710.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved that the municipal council authorize the rental of equipment, from Excavation Heatlie, for repair work on Kilmar Road, for an amount of $70 000, excluding applicable taxes. The necessary funds will be taken from budget item 23.041.71.710.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2021-10-339 Achat de pierre pour la réfection du chemin Harrington**

***2021-10-339 Purchase of stone for repair work on Harrington road***

ATTENDU que des travaux de réfection sont nécessaires sur le chemin Harrington

*WHEREAS repair work is necessary on Harrington road;*

ATTENDU que la municipalité doit acheter de la pierre pour pouvoir procéder aux travaux de réfection du chemin Harrington;

*WHEREAS the municipality must buy stone in order to proceed with the repair work on Harrington road;*

ATTENDU que ces travaux de réfection font partie des travaux financés par le règlement d’emprunt RE-620-06-2021;

*WHEREAS this refurbishment work is part of the work financed by loan by-law RE-620-06-2021;*

ATTENDU que selon le tableau déposé pour la fourniture des matériaux, c’est le fournisseur Asphalte et Pavage RF qui est le moins cher;

*WHEREAS according to the table submitted for the supply of materials, the supplier Asphalte et Pavage RF is the least expensive;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que le conseil municipal autorise l’achat de pierre de la compagnie Asphalte et Pavage RF, dans le cadre des travaux de réfection du chemin Harrington, pour un montant de 60 000$ excluant les taxes applicables. Les fonds nécessaires seront prélevés à même le poste budgétaire 23.041.42.710.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved that the municipal council authorize the purchase of stone from Asphalte et Pavage RF, for repair work on Harrington Road, for an amount of $60 000 excluding applicable taxes. The necessary funds will be taken from budget item 23.041.42.710.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2021-10-340 Location d’équipement pour la réfection du chemin Harrington**

***2021-10-340 Rental of equipment for repair work on Harrington road***

ATTENDU que des travaux de réfection sont nécessaires sur le chemin Harrington;

*WHEREAS repair work is necessary on Harrington road;*

ATTENDU que la municipalité doit louer de l’équipement pour procéder aux travaux;

*WHEREAS the municipality must rent equipment to carry out the work;*

ATTENDU que ces travaux de réfection font partie des travaux financés par le règlement d’emprunt RE-620-06-2021;

*WHEREAS this refurbishment work is part of the work financed by loan by-law RE-620-06-2021;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que le conseil municipal autorise la location d’équipement auprès de M. Lambert Kelly, dans le cadre des travaux de réfection du chemin Harrington, pour un montant de 35 000$, excluant les taxes applicables. Les fonds nécessaires seront prélevés à même le poste budgétaire 23.041.42.710.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved that the municipal council authorize the rental of equipment, from Mr. Lambert Kelly, for repair work on Harrington Road, for an amount of $35 000, excluding applicable taxes. The necessary funds will be taken from budget item 23.041.42.710.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2021-10-341 Achat de pierre pour la réfection du chemin Rivière Rouge**

***2021-10-341 Purchase of stone for repair work on Rivière Rouge road***

ATTENDU que des travaux de réfection sont nécessaires sur le chemin Rivière Rouge;

*WHEREAS repair work is necessary on Rivière Rouge road;*

ATTENDU que la municipalité doit acheter de la pierre pour pouvoir procéder aux travaux de réfection du chemin Rivière Rouge;

*WHEREAS the municipality must buy stone in order to proceed with the repair work on Rivière Rouge road;*

ATTENDU que ces travaux de réfection font partie des travaux financés par le règlement d’emprunt RE-620-06-2021;

*WHEREAS this refurbishment work is part of the work financed by loan by-law RE-620-06-2021;*

ATTENDU que selon le tableau déposé pour la fourniture des matériaux, c’est le fournisseur Asphalte et Pavage RF qui est le moins cher;

*WHEREAS according to the table submitted for the supply of materials, the supplier Asphalte et Pavage RF is the least expensive;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que le conseil municipal autorise l’achat de pierre de la compagnie Asphalte et Pavage RF, dans le cadre des travaux de réfection du chemin Rivière Rouge, pour un montant de 125 000$ excluant les taxes applicables. Les fonds nécessaires seront prélevés à même le poste budgétaire 23.041.45.710.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that the municipal council authorize the purchase of stone from Asphalte et Pavage RF, for repair work on Rivière Rouge Road, for an amount of $125 000 excluding applicable taxes. The necessary funds will be taken from budget item 23.041.45.710.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**SÉCURITÉ INCENDIE / *FIRE SAFETY***

**2021-10-342 Demande d’aide financière pour la formation des pompiers**

***2021-10-342 Request for financial assistance for the training of firefighters***

ATTENDU que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d’un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d’assurer une qualification professionnelle minimale;

*WHEREAS the conditions to practise within a municipal fire department by-law sets out the training requirements for fire department firefighters to ensure a minimum professional qualification;*

ATTENDU que ce règlement s’inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d’équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d’urgence;

*WHEREAS this by-law is part of a desire to guarantee municipalities the training of firefighting teams with the skills and abilities necessary to intervene effectively in an emergency situation;*

ATTENDU qu’en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu’il a été reconduit en 2019;

*WHEREAS in December 2014, the Government of Quebec established the Financial Assistance Program for the training of volunteer or part-time firefighters and it was renewed in 2019;*

ATTENDU que ce Programme a pour objectif principal d’apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d’un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d’urgence;

*WHEREAS the main objective of this Program is to provide municipal organizations with financial assistance enabling them to have a sufficient number of qualified firefighters to act effectively and safely in an emergency situation;*

ATTENDU que ce Programme vise également à favoriser l’acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

*WHEREAS this Program also aims to promote the acquisition of skills and abilities required by volunteer or part-time firefighters who work in municipal fire safety services;*

ATTENDU que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire bénéficier de l’aide financière offerte par ce programme;

*WHEREAS the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge wishes to benefit from the financial assistance offered by this program;*

ATTENDU que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d’urgence sur son territoire;

*WHEREAS the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge plans to train 2 firefighters for the Firefighter I program over the next year to respond effectively and safely to emergency situations on its territory;*

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l’intermédiaire de la MRC d’Argenteuil en conformité avec l’article 6 du Programme;

*WHEREAS that the municipality must forward its application to the Ministry of Public Safety through the RCM of Argenteuil in accordance with section 6 of the Program;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marc André Le Gris et résolu de présenter une demande d’aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d’Argenteuil.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Marc André Le Gris and resolved to apply for financial assistance for the training of these firefighters under the volunteer or part-time firefighter training program to the department of public safety and to forward this request to the RCM of Argenteuil.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / *URBAN PLANNING AND DEVELOPMENT***

**2021-10-343 Adoption du règlement numéro RU-940-07-2021 amendant le règlement du plan d’urbanisme numéro RU-900-2014 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel que déjà amendé, afin de modifier une nouvelle condition particulière à la grille de compatibilité du Tableau 4 Grille de compatibilité des usages principaux et des affectations ainsi que d’ajouter une phrase au 5e point (.) de l’article 28 Activités et constructions interdites sur l’ensemble du territoire ou sur une partie du territoire**

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté un règlement relatif au plan d’urbanisme pour l’ensemble de son territoire;

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge est régie la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q.,c. A-19.1) et que les articles du Règlement du plan d’urbanisme ne peuvent être modifiées que conformément aux dispositions de cette loi ;

ATTENDU qu’un avis de motion pour la présentation d’un projet de règlement numéro RU-940-07-2021 a été donné lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2021 ;

ATTENDU qu’un projet de projet de règlement numéro RU-940-07-2021 a été adopté, conformément à la loi, lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 2020-033 de la Ministre de la Santé et des Services Sociaux, en date du 7 mai 2020, qui remplace la procédure de consultation publique par une consultation écrite d’une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public ;

ATTENDU qu’une consultation a été tenue, conformément aux dispositions du décret numéro 2020-033 de la Ministre de la Santé et des Services Sociaux, en date du 7 mai 2020 ;

ATTENDU qu’une copie du règlement numéro RU-940-07-2021 est mise à la disposition du public pour consultation sur le site internet de la municipalité, dont l’adresse est : grenvillesurlarouge.ca ;

ATTENDU qu’une copie du projet de règlement numéro RU-940-07-2021 a été remise aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

Il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu à l’unanimité des conseillers (4):

D’ADOPTER, le règlement numéro RU-940-07-2021 modifiant le règlement de plan d’urbanisme numéro RU-900-2014 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel qu’amendé, afin d’ajouter de nouvelles conditions particulières à la grille de compatibilité du Tableau 4 Grille de compatibilité des usages principaux et des affectations ainsi que d’ajouter une phrase au 5e point (.) de l’article 28 Activités et constructions interdites sur l’ensemble du territoire ou sur une partie du territoire.

EN CONSÉQUENCE, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s’il était ici reproduit.

ARTICLE 2 Le règlement du plan d’urbanisme numéro RU-900-2014, tel amendé, est modifié en ajoutant au Tableau 4 Grille de compatibilité des usages principaux et des affectations de la SECTION 4 : COMPATIBILITÉ DES USAGES, au sein de l’affectation Agricole, un nouveau point (o 25 : Compatible sous conditions) au sein de la colonne I3 : Industrie d’exploitation des ressources ainsi qu’une nouvelle condition particulière, laquelle se lit comme suit :

25 Les carrières et les sablières pourront être permises sur un terrain public (ou municipal).

ARTICLE 3 Le règlement du plan d’urbanisme numéro RU-900-2014, tel amendé, est modifié en ajoutant au Tableau 4 Grille de compatibilité des usages principaux et des affectations de la SECTION 4 : COMPATIBILITÉ DES USAGES, au sein de l’affectation Agroforestier, un nouveau point (o 26 : Compatible sous conditions) au sein de la colonne I3 : Industrie d’exploitation des ressources ainsi qu’une nouvelle condition particulière, laquelle se lit comme suit :

26 Les carrières et les sablières pourront être permises sur un terrain public (ou municipal).

ARTICLE 4 Le règlement du plan d’urbanisme numéro RU-900-2014, tel amendé, est modifié en ajoutant au Tableau 4 Grille de compatibilité des usages principaux et des affectations de la SECTION 4 : COMPATIBILITÉ DES USAGES, au sein de l’affectation Rurale, un nouveau point (o 27 : Compatible sous conditions) au sein de la colonne I3 : Industrie d’exploitation des ressources ainsi qu’une nouvelle condition particulière, laquelle se lit comme suit :

27 Les carrières et les sablières pourront être permises sur un terrain public (ou municipal).

ARTICLE 5 Le règlement du plan d’urbanisme numéro RU-900-2014, tel amendé, est modifié en ajoutant une phrase au 5 e point (.) de l’article 28 Activités et constructions interdites sur l’ensemble du territoire ou sur une partie du territoire, laquelle se lit comme suit :

• Les carrières et les sablières ajout : (terres privées).

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2021-10-344 Adoption du Règlement numéro RU-941-07-2021 amendant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu’amendé, afin d’ajouter l’usage carrière et l’usage sablière, sous réserve de respecter certaines conditions, comme usage spécifiquement permis au sein des zones RU-01, RU-02, RU-03, RU-04, RU-05, RU-06, RU-07, RU-08, RU-09, RU-10, RU-11, RU-15, RU-16, A-02, A-03, A-04, A-05, AF-01 et AF-03**

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté un règlement de zonage pour l’ensemble de son territoire;

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire modifier son règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, afin d’autoriser l’usage carrière et l’usage sablière, sous réserve de respecter certaines conditions comme usage spécifiquement permis au sein des zones RU-01, RU-02, RU-03, RU-04, RU-05, RU-06, RU-07, RU-08, RU-09, RU-10, RU-11, RU-15, RU-16, A-02, A-03, A-04, A-05, AF-01 et AF-03;

ATTENDU qu’un avis de motion pour la présentation du présent projet a été donné lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2021 ;

ATTENDU qu’un projet de règlement numéro RU-941-07-2021 a été adopté, conformément à la loi, lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 2020-033 de la Ministre de la Santé et des Services Sociaux, en date du 7 mai 2020, qui remplace la procédure de consultation publique par une consultation écrite d’une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

ATTENDU qu’une consultation écrite a été tenue, conformément aux dispositions du décret numéro 2020-033 de la Ministre de la Santé et des Services Sociaux, en date du 7 mai 2020 ;

ATTENDU qu’un second projet de règlement numéro RU-941-07-2021 a été adopté, conformément à la loi, lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2021 ;

ATTENDU que le présent second projet de règlement est susceptible d’approbation référendaire par les personnes habiles à voter en vertu de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme;

ATTENDU qu’un avis de demande d’approbation référendaire a été affiché le 15 septembre 2021 ;

ATTENDU que les documents concernant l’avis d’une demande d’approbation référendaire sont sur le site internet de la municipalité, dont l’adresse est : grenvillesurlarouge.ca ;

ATTENDU qu’une copie du règlement numéro RU-941-07-2021 est mise à la disposition du public pour consultation sur le site internet de la municipalité, dont l’adresse est : grenvillesurlarouge.ca;

ATTENDU qu’une copie du règlement numéro RU-941-07-2021 a été remise aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c.C-27.1) ;

Il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu à l’unanimité des conseillers (4):

D’ADOPTER, avec modifications, le règlement numéro RU-941-07-2021 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel qu’amendé, afin d’ajouter l’usage carrière et l’usage sablière, sous réserve de respecter certaines conditions, comme usage spécifiquement permis au sein des zones RU-01, RU-02, RU-03, RU-04, RU-05, RU-06, RU-07, RU-08, RU-09, RU-10, RU-11, RU-15, RU-16, A-02, A-03, A-04, A-05, AF-01 et AF-03.

La Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s’il était ici reproduit.

ARTICLE 2 Le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel amendé, est modifié en ajoutant à l’ANNEXE A-2 : Grilles des spécifications, une nouvelle note (x) à l’item Usage spécifiquement permis au Groupe/Classe d’usage I3 aux zones RU-01, RU-03, RU-04, RU-05, RU-10, RU-15, RU-16, AF-01 et AF-03, laquelle note se lit comme suit :

(x) Carrière ou sablière, seulement si celles-ci sont localisées sur un terrain public ;

ARTICLE 3 Le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel amendé, est modifié en ajoutant à l’ANNEXE A-2 : Grilles des spécifications, un nouveau Groupe/Classe d’usage I3 ainsi qu’une nouvelle note (x) à l’item Usage spécifiquement permis au nouveau Groupe/Classe d’usage I3 aux zones RU-02, RU-06, RU-07, RU-08, RU-09, RU-11, A-02, A-03, A-04 et A-05, laquelle note se lit comme suit :

(x) Carrière ou sablière, seulement si celles-ci sont localisées sur un terrain public ;

ARTICLE 4 Les grilles des spécifications, l’annexe A-2 du règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu’amendée, soit celles des grilles relatives aux zones RU-01, RU-02, RU-03, RU-04, RU-05, RU-06, RU-07, RU-08, RU-09, RU-10, RU-11, RU-15, RU-16, A-02, A-03, A-04, A-05, AF-01 et AF-03, modifiées, sont jointes en ANNEXE A pour faire partie intégrante du règlement numéro RU-941-07-2021.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2021-10-345 Avis de motion concernant le projet de règlement de concordance numéro RU-944-09-2021 amendant le règlement du plan d’urbanisme numéro RU-900-2014 afin de se conformer au règlement 68-30-21 amendant le schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC d’Argenteuil**

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Manon Jutras concernant le projet de règlement de concordance numéro RU-944-09-2021 amendant le règlement du plan d’urbanisme numéro RU-900-2014 afin de se conformer au règlement 68-30-21 amendant le schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC d’Argenteuil.

Cet avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement sont faits conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).

**2021-10-346 Adoption du projet de règlement de concordance numéro RU-944-09-2021 amendant le règlement du plan d’urbanisme numéro RU-900-2014 afin de se conformer au règlement 68-30-21 amendant le schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC d’Argenteuil**

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté un règlement du plan d’urbanisme pour l’ensemble de son territoire ;

ATTENDU que la MRC d’Argenteuil a adopté le règlement 68-30-21 amendant le schéma d’aménagement et de développement révisé afin de régir l’usage aquaculture sur le territoire ;

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge doit adopter, en vertu de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, tout règlement (règlement de concordance) afin d’assurer la conformité de sa réglementation d’urbanisme au schéma d’aménagement et de développement révisé dans un délai de 6 mois suivant l’entrée en vigueur de tout règlement amendant ce schéma révisé ;

ATTENDU qu’une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ;

ATTENDU qu’une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ATTENDU qu’un avis de motion a été donné le 5 octobre 2021 ;

Il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu à l’unanimité des conseillers:

D’ADOPTER le projet de règlement numéro RU-944-09-2021 modifiant le règlement du plan d’urbanisme numéro RU-900-2014 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel qu’amendé, afin d’assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-30-21 modifiant le schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC d’Argenteuil (règlement de concordance) afin de régir l’usage aquaculture sur le territoire ;

DE TENIR une assemblée publique de consultation le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 2021 à 19h00.

La Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s’il était ici reproduit.

ARTICLE 2 Le règlement du plan d’urbanisme numéro RU-900-2014, tel amendé, est modifié en ajoutant un nouveau moyen à la deuxième orientation :

2-Protéger l’environnement pour le maintien de la biodiversité et en tant que support à l’activité humaine de l’article 113 LES GRANDES ORIENTATIONS D’AMÉNAGEMENT, lequel se lit comme suit :

2.5.4 Encadrer l’usage aquaculture conformément aux objectifs régionaux

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2021-10-347 Avis de motion concernant le projet de règlement de concordance numéro RU-945-09-2021 amendant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 afin de se conformer au règlement 68-30-21 amendant le schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC d’Argenteuil, lequel vise à régir l’usage aquaculture sur le territoire**

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Manon Jutras concernant le projet de règlement numéro RU-945-09-2021 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel que déjà amendé, afin d’assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-30-21 modifiant le schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC d’Argenteuil (règlement de concordance), lequel vise à régir l’usage aquaculture sur le territoire;

Cet avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement sont faits conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).

**2021-10-348 Adoption du projet de règlement de concordance numéro RU-945-09-2021 amendant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 afin de se conformer au règlement 68-30-21 amendant le schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC d’Argenteuil, lequel vise à régir l’usage aquaculture sur le territoire**

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté un règlement de zonage pour l’ensemble de son territoire;

ATTENDU que la MRC d’Argenteuil a adopté le règlement 68-30-21 amendant le schéma d’aménagement et de développement révisé afin de régir l’usage aquaculture sur le territoire;

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge doit adopter, en vertu de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, tout règlement (règlement de concordance) afin d’assurer la conformité de sa réglementation d’urbanisme au schéma d’aménagement et de développement révisé dans un délai de 6 mois suivant l’entrée en vigueur de tout règlement amendant ce schéma révisé;

ATTENDU qu’une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU qu’une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ATTENDU qu’un avis de motion a été donné le 5 octobre 2021 ;

Il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu à l’unanimité des conseillers :

D’ADOPTER le projet de règlement numéro RU-945-09-2021 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel qu’amendé, afin d’assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-30-21 modifiant le schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC d’Argenteuil (règlement de concordance), lequel vise à régir l’usage aquaculture sur le territoire;

DE TENIR une assemblée publique de consultation le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 2021 à 19h00.

La Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s’il était ici reproduit.

ARTICLE 2 Le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel amendé, est modifié en ajoutant une nouvelle définition au CHAPITRE 3 TERMINOLOGIE, laquelle se lit comme suit :

AQUACULTURE

Activité qui consiste à cultiver des plantes ou à élever des animaux en milieu aquatique, pour l’alimentation ou le repeuplement. Elle est pratiquée en eau douce (pisciculture) comme en eau salée (mariculture).

ARTICLE 3 Le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel amendé, est modifié en ajoutant à la suite de l’article 191. DÉLIMITATION DES ZONES TAMPONS, deux nouveaux articles, lesquels se lisent comme suit :

191.1 NORMES PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ÉTABLISSEMENTS D’AQUACULTURE

Toute nouvelle installation d’aquaculture est interdite dans les zones tampons décrites à l’article 191.2

191.2 DÉLIMITATION DES ZONES TAMPONS CONCERNANT LES ÉTABLISSEMENTS D’AQUACULTURE

1. Les zones tampons pour les établissements d’aquaculture sont délimitées comme suit :

a. Toute partie de la zone agricole adjacente à la rivière des Outaouais entre la ligne des hautes eaux de la rivière des Outaouais jusqu’à une distance de 500 m au nord de la route 344 à Grenville-sur-la-Rouge; Entre la ligne des hautes eaux de la rivière des Outaouais jusqu’à une distance de 500 m à l’est de la route 344 à Grenville-sur-la-Rouge (chemin Scotch) ; Entre la ligne des hautes eaux de la rivière des Outaouais jusqu’à une distance de 500 m au nord de la route 148 à Grenville-sur-la-Rouge, entre le chemin Scotch et la limite ouest de la MRC d'Argenteuil, uniquement pour l’usage aquaculture;

b. Toute partie de la zone agricole adjacente à la rivière Rouge mesurée à partir de la ligne des hautes eaux, jusqu’à une distance de 500 m de part et d’autre de cette rivière, dans la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, uniquement pour l’usage aquaculture.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2021-10-349 Demande de PIIA, lot 5 924 328**

***2021-10-349 Demand of SPAIP, lot 5 924 328***

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction déposée par le propriétaire, pour ériger une résidence unifamiliale sur le lot 5 924 328 portant le matricule 0456-19-0762, en attente d’autorisation;

*CONSIDERING the owner’s application for a building permit to erect a single family home on Lot 5,924,328 bearing the registration number 0456-19-0762, pending approval;*

CONSIDÉRANT le dépôt d’un plan de localisation produit par Yannick Dorée, arpenteur-géomètre, en date du 30 août 2021, ainsi que des plans de construction d’une résidence préfabriquée par l’entreprise Pro-Fab;

*CONSIDERING the filing of a location plan produced by Yannick Dorée, land surveyor, dated August 30, 2021, as well as construction plans for a prefabricated residence by the company Pro-Fab;*

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d’urbanisme (CCU) lors de leur réunion du 22 septembre 2021;

*CONSIDERING the favorable recommendation of the Planning Advisory Committee (PAC) at their meeting of September 22, 2021;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que le conseil municipal accepte la demande de PIIA, pour l’immeuble à construire sur le lot 5924328 situé sur la route 148, répondant aux normes de construction en vigueur et dans le respect des critères d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA).

*CONSEQUENTLY it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved that the municipal council accept the request for SPAIP, for the building to be built on lot 5,924,328 located on 148 Road and bearing the registration number 0456-19-0762, respecting the standards of the site planning and architectural integration plan (SPAIP).*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2021-10-350 Acceptation d’un Plan d’aménagement d’ensemble (PAE)**

***2021-10-350 Acceptance of a Comprehensive Development Plan (CDP)***

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 6 436 692, portant le matricule 0660-83-5749, désire procéder à plusieurs lotissements de sa propriété pour lui permettre de poursuivre le développement du projet résidentiel du Village de Santa Fe, secteur situé au sud du lac de Pointe-au-Chêne;

*WHEREAS the owner of lot 6,436,692, bearing the registration number 0660-83-5749, wishes to proceed with several subdivisions of his property to allow him to continue the development of the residential project of the Village of Santa Fe, sector located south of Lake Pointe- au-Chêne;*

CONSIDÉRANT que le propriétaire désire se prévaloir du règlement RU-922-09-2019 chapitre 3 article 3.1.2 qui autorise la superficie minimum de chaque lot à 4 000 m2 et d’une largeur de 45 mètres, allant à l’encontre du règlement RU-902-01-2015, et la grille de zonage V-01, qui stipule que la superficie minimum devrait être de 6 000 m² et d’une largeur de 50 mètres;

*WHEREAS the owner wishes to avail himself of by-law RU-922-09-2019 chapter 3 article 3.1.2 which authorizes the minimum area of each lot to 4,000 m2 and a width of 45 meters, going against the by-law RU-902-01-2015, and Zoning Grid V-01, which stipulates that the minimum area should be 6,000 m² and a width of 50 meters;*

CONSIDÉRANT que la demande de lotissement 2021-10021 déposée dans le cadre d’un projet de lotissement, préparé le 18 septembre 2020 par Pascal Beaulieu arpenteur-géomètre, sous ses minutes 3174 du dossier 200645-MB-2, est conforme à l’orientation 10 du gouvernement du Québec;

*WHEREAS the 2021-10021 subdivision request filed within the framework of a subdivision project, prepared on September 18, 2020 by Pascal Beaulieu land surveyor, under his minutes 3174 of file 200645-MB-2, is in accordance with the orientation 10 from the Government of Quebec;*

CONSIDÉRANT que le plan d’aménagement d’ensemble (PAE) produit par Pascal Beaulieu arpenteur-géomètre et présenté par le propriétaire, a mis en lumière le respect des critères tels que la protection et la préservation du milieu naturel, l’accessibilité du site et des lots, ainsi que son intégration au réseau routier existant, tel que décrit au règlement RU-922-09-2019;

*WHEREAS the comprehensive development plan (CDP) produced by Pascal Beaulieu land surveyor and presented by the owner, highlighted the respect of criteria such as protection and preservation of the natural environment, accessibility of the site and lots, as well as its integration into the existing road network, as described in by-law RU-922-09-2019;*

CONSIDÉRANT que la demande de lotissement respecte l’ensemble des règlements de lotissement RU-903-2014 ainsi que le règlement de Zonage RU-902-01-2015;

*WHEREAS the subdivision request respects all subdivision bylaws RU-903-2014 as well as Zoning bylaw RU-902-01-2015;*

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d’urbanisme (CCU) lors de leur réunion du 22 septembre 2021;

*CONSIDERING the favorable recommendation of the Planning Advisory Committee (PAC) at their meeting of September 22, 2021;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que le conseil municipal accepte la demande de lotissement pour le lot 6 436 692 et autorise la superficie minimum de chaque lot à 4 000 m2 et d’une largeur de 45 mètres pour l’ensemble des 10 lots, tels que précisés dans le règlement RU-922-09-2019 allant à l’encontre du règlement RU-902-01-2015 et la grille de zonage V-01, qui stipule que la superficie minimum devrait être de 6 000 m² et d’une largeur de 50 mètres.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved that the municipal council accept the subdivision request for lot 6,436,692 and authorize the minimum area of each lot to 4,000 m2 and a width of 45 meters for all 10 lots, as specified in by-law RU-922-09-2019 going against by-law RU-902-01-2015 and zoning grid V-01, which stipulates that the minimum area should be 6,000 m² and a width of 50 meters.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE / *ECONOMIC AND COMMUNITY DEVELOPMENT***

**ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / *HEALTH AND WELLNESS***

**2021-10-351 Demande d’aide financière en vertu du programme ÉcoPrêt**

***2021-10-351 Request for financial assistance under the EcoPrêt program***

ATTENDU que le conseil a mis en place le programme ÉcoPrêt afin d’encourager la mise aux normes des installations septiques présentes sur le territoire de la municipalité;

*WHEREAS Council has set up the EcoPrêt program to encourage the upgrading of septic systems present on the territory of the municipality;*

ATTENDU que tout propriétaire d’une résidence isolée située sur le territoire de la municipalité et dont l’installation septique est polluante peut soumettre une demande d’aide financière dans le cadre du programme ÉcoPrêt;

*WHEREAS any owner of an isolated residence located on the territory of the municipality and whose septic system is polluting may submit a request for financial assistance under the EcoPrêt program;*

ATTENDU que l’immeuble portant le numéro matricule 0657-22-2927 répond aux critères du programme ÉcoPrêt;

*WHEREAS the building bearing the registration number 0657-22-2927 meets the criteria of the EcoPrêt program;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marc André Le Gris et résolu que le conseil municipal accepte la demande d’aide financière en vertu du programme ÉcoPrêt pour l’immeuble portant le numéro matricule 0657-22-2927.

Il est également résolu que la direction générale soit autorisée à signer l’entente financière préliminaire et l’entente de financement finale.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Marc André Le Gris and resolved that the municipal council accept the request for financial assistance under the EcoPrêt program for the building bearing the registration number 0657-22-2927.*

*It is also resolved that the general management be authorized to sign the preliminary financial agreement and the final financing agreement.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2021-10-352 Avis de motion concernant un projet de règlement pour amender le règlement numéro RA-706-03-2021 décrétant la création d’un programme de mise aux normes des installations septiques (Programme ÉcoPrêt)**

Avis de motion est donné par la présente par le conseiller Marc André Le Gris qu’il sera présenté, à une séance subséquente, un projet de règlement pour amender le règlement numéro RA-706-03-2021 décrétant la création d’un programme de mise aux normes des installations septiques (Programme ÉcoPrêt).

**LOISIRS ET CULTURE / *LEISURE AND CULTURE***

**CORRESPONDANCE ET AFFAIRES NOUVELLES / CORRESPONDENCE AND *NEW BUSINESS***

**2021-10-353 Aide financière pour le Noël des jeunes 2021**

***2021-10-353 Financial support for the 2021 Youth Christmas***

CONSIDÉRANT la demande du Club Optimiste de Grenville et Agglomérations Inc. quant à une aide financière pour contribuer à l’organisation d’une activité pour les jeunes ;

*WHEREAS the request from the Optimist Club of Grenville and Agglomerations Inc. for financial assistance to help organize an activity for young people;*

CONSIDÉRANT que les activités du Club optimiste et agglomérations Inc. complètent l’offre de service en loisirs de la région et de la Municipalité;

*WHEREAS the activities of the Optimist Club and Agglomerations Inc. complement the leisure service offer of the region and the Municipality;*

CONSIDÉRANT que les familles de Grenville-sur-la-Rouge auront l’opportunité de profiter de l’événement Noël des jeunes 2021 du Club optimiste et agglomérations Inc.;

*WHEREAS the families of Grenville-sur-la-Rouge will have the opportunity to take advantage of the 2021 Youth Christmas event of the Optimist Club and Agglomerations Inc.;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marc André Le Gris et résolu d’accorder au Club Optimiste de Grenville et Agglomérations Inc., une aide financière de 500$, pour contribuer à l’événement le Noël des jeunes 2021. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.701.91.999.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Marc André Le Gris and resolved to grant to the Optimist Club of Grenville and Agglomerations Inc., financial assistance of $500, to contribute to the 2021 Youth Christmas event. The necessary funds will be taken from budget item 02.701.91.999.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2021-10-354 Soutien financier au Centre Communautaire Campbell pour le dépouillement d’arbre de Noël**

***2021-10-354 Financial support for Campbell Community Center for Christmas tree counting***

CONSIDÉRANT la demande adressée à la Municipalité pour soutenir le dépouillement d’arbre de Noël organisé par le Centre Communautaire Campbell ;

*WHEREAS the request to the Municipality to support the Christmas tree survey organized by the Campbell Community Center;*

CONSIDÉRANT les services offerts par l’organisme à la communauté ;

*WHEREAS the services offered by the organization to the community;*

CONSIDÉRANT l’importance d’un tel événement dans la communauté pour les familles de Grenville-sur-la-Rouge ;

*WHEREAS the importance of such an event in the community for families in Grenville-sur-la-Rouge;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu d’octroyer 2 000$ au Centre Communautaire Campbell pour soutenir l’organisation du dépouillement d’arbre de Noël 2021. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.701.91.999.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved to give $2,000 to the Campbell Community Center to support the organization of the Christmas Tree Count 2021. The necessary funds will be taken from budget item 02.701 .91.999.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

***SECRETARY-TREASURER CERTIFICATE***

Je, soussigné, Marc Beaulieu, secrétaire-trésorier de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, certifie sous mon serment d’office, que les crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées lors de la présente séance.

*I, the undersigned, Marc Beaulieu, secretary-treasurer of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, certify under my oath of office, that credits are available to pay all the expenses authorized in the current meeting.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS / *QUESTION PERIOD***

**LEVÉE DE LA SÉANCE / CLOSURE OF THE SESSION**

**2021-10-355 Levée de la séance**

***2021-10-355 Closure of the session***

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par le conseiller Marc André Le Gris et résolu que la présente séance soit levée à 20h20.

*All of the subjects in the agenda have been covered, it is proposed by Councillor Marc André Le Gris and resolved to close the current meeting at 8:20 pm.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Tom Arnold  Maire |  | Marc Beaulieu  Directeur général et secrétaire-trésorier |